

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/12/19  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 30/01/20  
Affichage le : 11/02/20  
Transmission préfecture le : 11/02/20  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20200207-lmc1112282-DE-1-1  
Du : 11/02/20  
Délibération exécutoire le : 11/02/20

**COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du vendredi 7 février 2020**

**POLITIQUE B01 SITES TERRITORIALISÉS : MDY, CGL, CHL, PMI  
ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ 2 AVENUE DE VILLEDIEU À  
ELANCOURT POUR LES BESOINS DU TAD SAINT-QUENTIN EN YVELINES**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME ELISABETH GUYARD ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2121-1, L.2141-1, L.3221-1 et L.3211-14,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 20 octobre 2017 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'estimation de la Direction Immobilière de l'Etat du 2 décembre 2019 estimant la valeur vénale de ce bien au prix de 5 980 000 €,

Vu le courrier du Département en date du 10 décembre 2019 adressé à Monsieur Meaulle, représentant de la SCI Realty Logic, portant proposition d'acquisition de l'immeuble « Saint Quentin 2000 sis 2 Avenue de la Villedieu à Elancourt, pour un montant de 5 980 000 € TTC,

Vu le courrier de la SCI Realty Logic du 19 décembre 2019 acceptant la proposition financière formulée par le Département pour l'acquisition de l'immeuble « Saint Quentin 2000 sis 2 Avenue de la Villedieu à Elancourt,

Vu le schéma Directeur Immobilier Social du Département,

Considérant le besoin de locaux pour le projet de regroupement des services sociaux du TAD de Saint Quentin en Yvelines,

Considérant l'opportunité immobilière que représente l'acquisition de ce bâtiment,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- DECIDE l'acquisition de l'immeuble dénommé Saint Quentin 2000 situé 2 Avenue de la Villedieu à Elancourt, appartenant à la société Realty Logic, comprenant 2 990 m<sup>2</sup> de bureau et 60 places de parking en sous-sol, érigé sur la parcelle cadastrée section AN n° 90 d'une contenance totale de 6 420 m<sup>2</sup>.
- FIXE le prix d'acquisition net vendeur, à CINQ MILLION NEUF CENT QUATRE VINGTS MILLE EUROS toutes taxes comprises (5 980 000 € TTC).
- DIT que les frais d'actes relatifs à cette acquisition, estimés à CINQ CENT MILLE EUROS (500 000 €), sont pris en charge par le Département.
- DIT que le frais liés aux indemnités d'éviction estimés à DEUX CENT MILLE EUROS (200 000 €), seront imputés au chapitre 67 article 678, dont 100 000 € prévus en 2020 sous réserve du vote du budget supplémentaire 2020.
- DIT que le prix d'achat, les frais d'acte seront imputés au chapitre 21 article 21313 du budget départemental.
- PRECISE que les recettes correspondantes aux montants des loyers à percevoir, estimées pour l'année 2020 à CENT SIX MILLE EUROS (106 000 €), seront imputées sur le budget départemental au chapitre 70 article 70878.
- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié d'acquisition, les conventions de sortie des baux ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 7 février 2020

### ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ 2 AVENUE DE VILLEDIEU À ELANCOURT POUR LES BESOINS DU TAD SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Pierre Bédier, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (11) : Jean-Noël Amadei, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Anne Capiaux, Xavier Caris, Sylvie D'Esteve, Pierre Fond, Alexandre Joly, Didier Jouy, Yves Vandewalle.